

COMITE SYNDICAL DU 18 DÉCEMBRE 2025

Délibération n° 2025-V- 007

Adhésion au contrat cadre : Fourniture, la gestion et livraison de titres restaurant dématérialisés et papiers pour les agents territoriaux de l'Isère

Le dix-huit décembre deux mille vingt-cinq, à quatorze heures, le Comité syndical, convoqué le onze décembre deux mille vingt-cinq, s'est réuni sous la présidence de Madame Annick CRESSSENS, Présidente de l'EPTB Isère (Etablissement Public Territorial du Bassin versant de l'Isère).

Assistaient à la séance :

Structures membres	Nom du délégué titulaire	Excusé / Présent / suppléé par le délégué suppléant
Assemblée du Pays Tarentaise Vanoise	Didier FAVRE	
Syndicat Mixte de l'Isère et de l'Arc en Combe de Savoie	François RIEU	Présent en visioconférence
Syndicat du Pays de Maurienne	Jacques ARNOUX	Présent en visioconférence
Syndicat Mixte du Bassin Versant de l'Arly	Umberto DIMASTROMATTEO	Présent en visioconférence
Conseil Départemental de la Savoie	Annick CRESSSENS	Présente
Syndicat Mixte des Bassins Hydrauliques de l'Isère	Gilles STRAPPAZZON	Présent
Grenoble Alpes Métropole	Laura SIEFERT	Présente en visioconférence
Conseil Départemental de l'Isère	Christophe REVIL	Présent
Communauté d'Agglomération Valence Romans Agglo	Nathalie NIESON	Excusée, pouvoir donné à M. BOUVIER
ARCHE Agglo	Jean-Paul VALLES	Excusée, pouvoir donné à M. BOUVIER
Syndicat intercommunal d'aménagement du bassin de l'Herbasse	Jean-Marie LABLANQUI	
Conseil Départemental de la Drôme	David BOUVIER	Présent en visioconférence
Communauté de Communes du Briançonnais	Corinne CHANFRAY	
Syndicat Mixte CLEDA	Laurent DAUMARK	Présent en visioconférence
Conseil Départemental des Hautes-Alpes	Eric PEYTHIEU	

Autres personnes présentes :

Nicolas PERRIN (Grenoble Alpes Métropole), Séverine DECROO en visioconférence (Syndicat Pays de Maurienne), Thibaud BOISSY en visioconférence (Syndicat Mixte de l'Isère et de l'Arc en Combe de Savoie), Nathalie LESAFFRE en visioconférence (Département de la Drôme).

EPTB Isère : Jean-Charles Français, Zoé Reverdy, Bertrand Munier, Sylvain Gonin, Leïla Franitch.

COMITE SYNDICAL DU 18 DÉCEMBRE 2025

Le quorum étant atteint, Madame la Présidente expose aux membres du Comité syndical ce qui suit.

La loi du 19 février 2007 a donné la possibilité aux collectivités de souscrire un ou plusieurs contrats d'action sociale pour leurs agents, et d'en définir librement les modalités. De tels contrats ont pour objectif d'améliorer les conditions de vie des agents et de leur famille. Les collectivités peuvent pour ce faire agir directement ou faire appel aux services du Centre de gestion.

Par délibération du 02/07/2025 n°2025-III-005, les agents de l'EPTB Isère bénéficient de la possibilité d'avoir des titres restaurant.

Le CDG38 renouvelle, à l'issue d'une procédure de consultation de marché public, un contrat cadre ouvert à adhésion facultative, dont l'avantage est de mutualiser les coûts. Ce nouveau contrat est conclu avec la société **PLUXEE**.

L'adhésion de l'EPTB Isère donnera la possibilité à ses agents de continuer de bénéficier de ces prestations.

La participation de l'employeur et la valeur faciale du titre restent inchangées.

Après en avoir délibéré, les membres du Comité syndical décident à l'unanimité :

- **D'adhérer au contrat de fourniture, gestion et livraison de titres restaurant dématérialisés et papiers pour les agents territoriaux de l'Isère à compter du 01/01/2026 ;**
- **D'autoriser la Présidente à signer toutes les pièces afférentes à l'adhésion de l'EPTB Isère à la convention d'adhésion aux titres restaurant.**

Fait à Grenoble, le 18 décembre 2025.

Extrait certifié conforme,
La Présidente



Annick CRESSENS